


# Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2011/2219(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2010: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		03/03/2011
		PPE <a href="#">MACOVEI Monica</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D <a href="#">HERCZOG Edit</a>	
		ALDE <a href="#">GERBRANDY Gerben-Jan</a>	
		Verts/ALE <a href="#">STAES Bart</a>	
		ECR <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a>	
		EFD <a href="#">ANDREASEN Marta</a>	
		NI <a href="#">EHRENHAUSER Martin</a>	
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
26/07/2011	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2011)0473</a>	Résumé
12/10/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2012	Vote en commission		
11/04/2012	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0125/2012</a>	Résumé
10/05/2012	Résultat du vote au parlement		
10/05/2012	Débat en plénière		
10/05/2012	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0165/2012</a>	Résumé
10/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		

## Informations techniques

Référence de procédure	2011/2219(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/07237

## Portail de documentation

Document de base non législatif	<a href="#">COM(2011)0473</a>	26/07/2011	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport	N7-0019/2012 <a href="#">JO C 366 15.12.2011, p. 0117</a>	06/09/2011	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE473.978</a>	06/02/2012	EP	
Document annexé à la procédure	<a href="#">06083/2012</a>	08/02/2012	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE483.613</a>	07/03/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A7-0125/2012</a>	11/04/2012	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T7-0165/2012</a>	10/05/2012	EP	Résumé

## Acte final

[Décision 2012/562](#)  
[JO L 286 17.10.2012, p. 0141](#) Résumé

## Décharge 2010: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- description des tâches du Centre : le CdT, dont le siège est situé à Luxembourg, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 2965/94 du Conseil](#) et a pour principale mission de fournir, à toute institution et à tout organe de l'Union européenne qui lui en font la demande, les services de traduction nécessaires à leurs activités ;
- budget du Centre pour l'exercice 2010 : le budget 2010 du Centre s'élevait à 55,9 millions EUR contre 62,6 millions EUR en 2009. À la fin de l'exercice 2010, le Centre employait 225 agents, contre 218 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

<http://cdt.europa.eu/FR/documentation/Pages/Revenue-and-expenditure-account-and-balance-sheet.aspx>

## Décharge 2010: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT), accompagné des réponses du Centre.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur

base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2010, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget du Centre pour 2010 s'élevait à 55,9 millions EUR et employait 225 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées des réponses de ce dernier. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- la Cour indique qu'en 2010, le Centre a ramené son excédent cumulé de 2009, à savoir 24 millions EUR, à 9,2 millions EUR, principalement en transférant des fonds vers le régime des pensions de l'Union et en effectuant des remboursements à ses clients.

Réponses du Centre :

- le Centre rétorque que, dans le cadre de sa nouvelle politique tarifaire, et afin de respecter l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses réellement encourues, le Centre a proposé au conseil d'administration de créer une réserve de 4,3 millions EUR à investir dans le programme e-CDT, qui sera mené au cours des années 2012 et 2013, et une réserve de 4,9 millions EUR pour stabiliser les prix, afin de faire face à une diminution potentielle de ses recettes due à la réduction prévue des demandes de traduction émanant de son principal client.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des activités du Centre en 2010. Celui-ci s'est notamment concentré sur ses activités de traduction :

- nombre de pages traduites : 819.598 pages ;
- nombre de pages par langue : dans les langues officielles de l'UE : 813.907 pages ; dans des autres langues: 5.691 pages ;
- nombre de pages par client: organismes: 805.529 pages ; institutions: 14.069 ;
- nombre de pages traduites en free lance: 448.160 pages.

## Décharge 2010: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

En adoptant le rapport de Monica Luisa MACOVEI (PPE, RO) sur la décharge à octroyer au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge à la directrice du Centre sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2010.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le [projet de résolution](#) concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- Gestion budgétaire et financière : les députés observent qu'en raison du nombre plus élevé de pages traduites en 2010, les revenus du Centre sont passés à 51,2 millions EUR en 2010, ce qui représente une hausse de 13,71% par rapport à 2009. Le taux d'exécution des dépenses est passé à 43,04 millions EUR, ce qui représente 86,79% des crédits ouverts. Les députés constatent par ailleurs que, pour l'exercice 2010, l'excédent accumulé par le Centre en 2009 s'élevait à 24 millions EUR même si le Centre est parvenu à le réduire à 9,2 millions EUR, principalement en transférant des fonds au régime des pensions de l'Union et en effectuant des remboursements à ses clients. Les députés se félicitent au passage que le différend qui a opposé pendant longtemps le Centre et la Commission sur la question de la contribution des employeurs au régime des pensions de l'Union a pu être réglé ;
- Procédures de passation des marchés : les députés demandent au Centre de effectuer des contrôles plus stricts dans le cadre de la planification des passations de marchés ;
- Ressources humaines : les députés observent de nouvelles insuffisances dans les procédures de recrutement du Centre même si des améliorations ont pu être constatées ;
- Résultats : les députés saluent l'augmentation, par rapport à 2009, du nombre de services rendus par le Centre, en termes de volume de traductions, aux organes de l'Union, et notamment la hausse de 20,1% du nombre de documents traduits. Ils observent cependant que, sur l'ensemble de l'exercice 2010, près de 55% du volume total de pages traduites a été traité en externe. Ils demandent au Centre d'analyser le flux actuel des travaux et les instruments utilisés dans le cadre de la planification budgétaire, et d'instaurer des contrôles. Ils engagent en outre le Centre à respecter des exigences minimales pour la prévision des informations et à discuter de ces prévisions avec certains clients afin d'éviter de surestimer les dépenses et les prix ;
- Audit interne : les députés remarquent que 12 recommandations "très importantes" du Service d'audit interne (SAI) étaient encore en suspens au 31 décembre 2010. Ils invitent dès lors le Centre à expliquer les raisons de ces retards. De même, ils observent que, selon le rapport définitif de l'audit de suivi du SAI, parmi les 41 recommandations formulées, 29 d'entre elles sont encore en suspens. Ils appellent notamment à une optimisation de la structure organisationnelle du Centre et à une coordination accrue de l'évaluation des risques en matière de technologies de l'information.

## Décharge 2010: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2010.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/562/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de

traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2010.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge à la directrice du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2010.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 10 mai 2012 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 10 mai 2012).

La décision 2012/563/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2010.

## Décharge 2010: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

Le Parlement européen a adopté par 520 voix pour, 86 voix contre et 19 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer à la directrice du Centre de traduction (CdT) des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2010. La décision octroyant la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 553 voix pour, 64 voix contre et 16 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences.

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- **Gestion budgétaire et financière** : le Parlement observe qu'en raison du nombre plus élevé de pages traduites en 2010, les revenus du Centre étaient passés à 51,2 millions EUR en 2010, ce qui représente une hausse de 13,71% par rapport à 2009. Le taux d'exécution des dépenses est passé à 43,04 millions EUR, ce qui représente 86,79% des crédits ouverts. Il constate par ailleurs que, pour l'exercice 2010, l'excédent accumulé par le Centre en 2009 s'élevait à 24 millions EUR même si le Centre est parvenu à le réduire à 9,2 millions EUR principalement en transférant des fonds au régime des pensions de l'Union et en effectuant des remboursements à ses clients. Le Parlement se félicite au passage que le différend qui a opposé pendant longtemps le Centre et la Commission sur la question de la contribution des employeurs au régime des pensions de l'Union a pu être réglé ;
- **Procédures de passation des marchés** : le Parlement demande au Centre d'effectuer des contrôles plus stricts dans le cadre de la planification des passations de marchés ;
- **Ressources humaines** : le Parlement observe de nouvelles insuffisances dans les procédures de recrutement du Centre même si des améliorations ont pu être constatées ;
- **Résultats** : le Parlement salue l'augmentation, par rapport à 2009, du nombre de services rendus par le Centre, en termes de volume de traductions, aux organes de l'Union, et notamment la hausse de 20,1% du nombre de documents traduits (alors que son budget avait été réduit de près de 12% par rapport à l'année antérieure). Il observe cependant que, sur l'ensemble de l'exercice 2010, près de 55% du volume total de pages traduites a été traité en externe. Il demande au Centre d'analyser le flux actuel des travaux et les instruments utilisés dans le cadre de la planification budgétaire, et d'instaurer des contrôles. Il engage en outre le Centre à respecter des exigences minimales pour la prévision des informations et à discuter de ces prévisions avec certains clients afin d'éviter de surestimer les dépenses et les prix ;
- **Audit interne** : le Parlement remarque enfin que 12 recommandations "très importantes" du Service d'audit interne (SAI) étaient encore en suspens au 31 décembre 2010. Il invite dès lors le Centre à expliquer les raisons de ces retards. De même, il observe que, selon le rapport définitif de l'audit de suivi du SAI, parmi les 41 recommandations formulées, 29 d'entre elles sont encore en suspens. Il appelle notamment à une optimisation de la structure organisationnelle du Centre et à une coordination accrue de l'évaluation des risques en matière de technologies de l'information.